



Paris le, 14 février 2019

## **CHSCT-C de l'EPA-VNF du 14 février 2019** **QUE FAUT-IL EN RETENIR ?**

### **- Intervention du DG suite aux déclarations :**

Le DG a sermonné les OS quant aux verbes et adjectifs qui étaient utilisées dans leurs déclarations bien qu'il en comprenait le sens revendicatif.

**Force Ouvrière a rétorqué** qu'il n'avait pas pour habitude de soumettre ses écrits à la validation de l'administration.

### **- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2018 :**

Il est adopté moyennant quelques corrections.

### **- Sur les modifications à apporter au RI du CHSCT-C :**

Suite à des propositions d'amendements dont il est nécessaire d'en reformuler l'écriture Mme la DRHM indique qu'elle représentera la version réécrite au prochain CHSCT-C du 21 mars 2019.

Mme la DRHM propose de passer à l'élection du Secrétaire du CHSCT-C. La CFDT présente un candidat, **Force Ouvrière** présente un candidat, la CGT ne présente pas de candidat. Ce vote est fait à main levée :

Candidat CFDT	A obtenu 4 voix
Candidat <b>Force Ouvrière</b>	A obtenu 5 voix

Par conséquent est élu secrétaire du CHSCT-C : **R. Henrard.**

### **- Sur les conclusions de l'audit « Gouvernance santé/sécurité » :**

Le DG a demandé à un cabinet extérieur d'effectuer une mission pour répondre aux interrogations de la nouvelle direction générale sur le partage des responsabilités entre les différents acteurs de la gouvernance, la déclinaison opérationnelle et les délégations en la matière au sein de l'établissement.

Le cabinet a étudié les cadres référentiels en management. Il a recensé les bonnes pratiques, mais aussi fait les constats suivants :

- que la politique de VNF en matière de Santé-Sécurité au Travail (SST) n'est pas suffisamment lisible,
- que la définition des rôles des acteurs de la SST manque de clarté,
- des difficultés à trouver une parfaite adéquation entre les compétences et formations VF par rapport à ses besoins ;

L'audit propose de mettre en place un plan d'actions dont les pilotes seront principalement la DRHM, la DIEE et la DDSS. Les échéances, suivant les thématiques abordées, de fin 2019 à 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Force Ouvrière prend acte** de la démarche, mais demande compte tenu des échéances annoncées, à ce qu'un point d'avancement soit systématiquement proposé à chaque CHSCT-C.

**- Sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (pour avis) :**

Mme la DRHM propose que ce point soit représenté au CHSCT-C du 21 mars 2019.

**- Sur le projet d'instruction relative à l'exercice du télétravail au sein de VNF (pour avis) :**

Mme la DRHM propose de balayer le projet d'instruction et invite chaque OS à faire valoir les amendements souhaités. Une nouvelle version prenant en compte les amendements demandés sera adressée aux représentants du CHSCT-C avant diffusion aux membres du CTU-P.

**Force Ouvrière** rappelle la teneur de sa déclaration et **exige** que les agents puissent bénéficier du droit au nombre de jours télétravaillés comme le prévoit l'instruction Ministérielle.

Mme la DRHM propose de passer au vote :

**POUR** CFDT et CGT  
**ABSTENTION** **Force Ouvrière**  
**CONTRE :**

**Les Représentants *Force Ouvrière*  
au CHSCT-C de l'EPA-VNF**

***PROCHAIN CHSCT-C LE 21 / 03 / 2019***

